

Mairie du MOLAY-LITTRY
Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FÉVRIER 2021

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mr FURDYNA, Mme PHILIPPE, Mr MAHIEU, Mmes GODARD, LE BATARD, Mrs PHILIPPE Louis, PLINE, DIMESIC, Mme LEONARD, Mrs VILLEDIEU, DEFRANCE, MORICE, Mmes BUTET, AGNÈS, EUDES, LECOINTRE, Mr MAHEUT, Mme DUPONT.

Absents Excusés : Mme LEGOUPIL, Mr ROUZIC

Secrétaire : Mme DUPONT

Pouvoir : Mme LEGOUPIL a donné pouvoir à Mme PHILIPPE

2021/015 : CENTRE DE SECOURS

Mr Hervé ANNE, Lieutenant au Centre de Secours de la Commune accompagné de ses adjoints Mrs Loïc GUELLE Adjudant et Mr Enrick BUTET Adjudant-Chef ont présenté au Conseil Municipal le fonctionnement de cette structure.

Cette présentation a permis de se rendre compte des actions au quotidien qui sont menées sur le terrain et qui sont liées à une gestion et à un encadrement spécifique permettant de répondre à leur mission. Des besoins humains sont nécessaires au bon fonctionnement et chacun doit avoir conscience que ceux-ci sont primordiaux, d'où l'appel lancé au recrutement de volontaires.

2021/016 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

La séance du Conseil Municipal ayant pour objet le vote du compte administratif, le Conseil Municipal désigne en vertu de l'article L 2121-14 du code des Collectivités Territoriales, Mme Brigitte MOTTIN, Adjointe aux Finances, présidente de séance.

Avant de procéder au vote de celui-ci, le Maire quitte la séance.

2021/017 : COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal a pris connaissance du compte de gestion 2020 du Budget Principal faisant apparaître les résultats suivants :

Budget Principal :

Section d'Investissement : déficit : 61 159,07 euros

Section de Fonctionnement : excédent de 336 797,25 euros

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce compte de gestion, avant l'examen du compte administratif de ce budget.

2021/018 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal a pris en compte les résultats de l'exercice 2020 du budget principal arrêté comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice : déficit : 61 159,07 euros
- Résultat cumulé : excédent de l'année antérieure 2019 : 107 976,25 euros et déficit de l'année 2020 : 61 159,07 euros soit un excédent de 46 817,16 euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice : excédent 336 797,25 euros
- Résultat cumulé : excédent de l'année 2019 : 106 377,69 euros et excédent de l'année 2020 : 336 797,25 euros soit un excédent de 443 174,94 euros.
- Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2020 à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Après avoir pris en compte le résultat de l'année 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter d'une part 108 009,20 euros à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) sur le budget primitif 2021 et d'autre part de prendre à l'article 001 l'excédent d'investissement 46 817,18 euros et à l'article 002 (excédent de fonctionnement) 335 165,74 euros. Les restes à réaliser en dépenses sont 154 826,38 euros.

2021/019 : COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS

Mr MAHIEU, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que l'organisation pour la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes se concrétise.

La Commission a rencontré les élèves de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème} pour leur expliquer le déroulement des diverses étapes qui vont être actées : le fonctionnement de cette structure, le dépôt des candidatures jusqu'au 12 Mars 2021, les élections le dimanche 28 Mars 2021 à la Mairie et l'installation du Conseil Municipal des jeunes le samedi 03 Avril 2021.

Les élèves sont motivés, ce qui est encourageant pour l'aboutissement de cette initiative qui reste ouverte à l'ensemble des enfants domiciliés dans la Commune tout en n'étant pas scolarisé au Molay-Littry.

Les Associations « les Amis du Disque » et « Moly Vehicules Passion » souhaitent organiser la fête de la Musique en partenariat avec d'autres associations.

Le Conseil Municipal se félicite de cette initiative et encourage celle-ci, la Commune apportera son soutien à cette organisation qui pourra s'associer avec le forum des Associations organisé le samedi 26 Juin 2021.

Evidemment, ces manifestations pourront avoir lieu si le contexte sanitaire le permet, mais le Conseil Municipal souhaite travailler sur les événements à venir.

D'autre part, Mr MAHIEU, Adjoint au Maire, souligne l'initiative d'un jeune en emploi civique à l'association du Hand Ball Club du Molay-Littry, souhaitant organiser avec les jeunes handballeurs une journée « nettoyage de la Commune ».

Le Conseil Municipal mettra tout en œuvre pour accompagner cette action.

2021/020 : COMMISSION FINANCES

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le travail de la Commission Finances qui a recensé et étudié les diverses demandes de travaux pour l'année 2021. Les priorités ont été retenues, mais le budget n'est pas équilibré.

Après échanges, le Conseil Municipal autorise le Maire par 12 voix pour à consulter les agences bancaires pour contracter un prêt de 150 000 euros. La Commission des Finances étudiera les conditions de financement de ce prêt pour pouvoir intégrer dans le budget des travaux de voirie urgents qui ont été identifiés, et reporter les travaux de rénovation de la salle du Conseil Municipal. La présentation du budget tiendra compte de cette décision.

2021/021 : BÂTIMENT 81 RUE DE LA GARE

Le Maire présente au Conseil Municipal le travail de la Commission sur le devenir du bâtiment 81 Rue de la Gare, revenant à la Commune suite à l'aboutissement de la procédure d'arrêt de péril de cet immeuble.

La Commission propose de vendre ce bien à une entreprise de maçonnerie s'engageant à restaurer celui-ci tout en le sécurisant dans les 6 mois qui suivent cette vente.

Deux entreprises répondant à cette demande ont été consultées, une seule est intéressée l'Entreprise DUMAS au prix de 5 000 euros.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à cette cession.

2021/022 : COMMISSION SÉCURITÉ

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les divers points abordés au cours de cette Commission réalisée en visioconférence, suivie par plusieurs membres et dont le retour est satisfaisant.

- L'éclairage nocturne : un travail réalisé par Mrs DEFRANCE et VILLEDIEU a fait ressortir les enjeux économiques, environnementaux et sécuritaires de la mise en place de ce système. Une analyse technique sera demandée au SDEC permettant d'identifier les zones et les moyens à mettre en œuvre sachant la vétusté de certains foyers qui pénalisera la collectivité. Le Conseil Municipal est favorable à cette étude.
- Maillage des voies douces : Le Conseil Municipal a pris connaissance des voies douces existantes dans le centre-ville, avec également des aménagements futurs tenant compte du PLUi. Certaines doivent être aménagées. Un travail avec la commune du Breuil-en-Bessin est en réflexion pour l'aménagement de la voie reliant la Moignerie à Goville.

- Livret d'accueil : la Commission réfléchit sur la possibilité d'associer les données existantes sur le site et le livret d'accueil à remettre aux nouveaux habitants pour éviter d'avoir à dupliquer les données.

Le Conseil Municipal, au vu du déroulement de cette Commission en visioconférence avec le système « Bluejeans » qui était à l'essai, décide d'acquérir la licence pour l'utilisation au prix de 110,19 euros annuel.

2021/023 : TERRAIN

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition faite par Mr et Mme Alain JACQUELINE de vendre à la Commune leur terrain situé Route de Balleroy section E n° 41 d'une superficie de 6 273 m².

Le Conseil Municipal est favorable à cette acquisition au prix de 12 500 euros, à condition de pouvoir y réaliser une aire de camping-car. L'emplacement de ce terrain s'intégrera dans le projet d'aménagement de la voie douce route de Balleroy reliant les Petits Carreaux et répondra à l'attente des touristes.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette vente à condition de pouvoir réaliser ce projet où une étude va s'engager avec un partenaire privé.

2021/024 : CESSION CHEMIN RURAL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les accords prévus pour la cession du chemin rural lieu-dit « le Neufbourg » desservant uniquement la propriété de Mr et Mme Jean-Pierre GILLES. Cette cession ne peut avoir lieu que suite à l'organisation d'une enquête publique permettant d'identifier que ce chemin n'est plus affecté à l'usage du public.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser cette enquête, les frais afférents à celle-ci seront remboursés par Mr et Mme Jean-Pierre GILLES par le biais d'une convention précisant les conditions de remboursement.

2021/025 : ZONE ARTISANALE

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet d'extension de la zone artisanale de la Commune réalisé par l'Intercom Isigny-Omaha détachant 9 parcelles.

Le Conseil Municipal se félicite de cet investissement, important pour l'activité économique de la Commune.

Le Conseil Municipal, à la demande de l'Intercom Isigny-Omaha, décide de nommer la rue desservant la zone actuelle et son extension « Rue des Sabotiers ».

2021/026 : POTEAUX INCENDIE

Le diagnostic réalisé en 2020 sur l'état du parc des poteaux incendie a permis d'engager d'une part une première tranche de rénovation qui se poursuivra en 2021 et d'autre part une extension du réseau permettant de couvrir une zone supplémentaire allant de la Boissellerie à Tournières.

Les efforts fournis par la collectivité répondent aux normes en vigueur.

Le Conseil Municipal remercie Mr Louis PHILIPPE pour le travail accompli dans ce domaine.

2021/027 : LIGNE DIRECTIVE DE GESTION

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal du travail de la Commission en partenariat avec le personnel pour établir une Ligne Directive de Gestion sur les 6 prochaines années. Ce document a pour but de fixer les évolutions de carrière des agents en tenant compte de l'organigramme défini par la Collectivité.

Des négociations sont en cours et le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

2021/028 : TRAVAUX MUSÉE DE LA MINE

Mme PHILIPPE, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de scénographie engagés au Musée de la Mine. Les entreprises retenues n'ont pas respecté le délai prévu au marché de travaux et le Conseil Municipal décide de prolonger celui-ci jusqu'au 1^{er} Avril 2021.

Les collections sont progressivement remises en place et il s'avère que de nouveaux travaux vont être à prévoir pour répondre à l'attente du fonctionnement du Musée.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager ces dépenses supplémentaires en tenant compte de l'aide du Département.

L'inauguration prévue initialement le 1^{er} Mai va être décalée au 13 et 14 Juillet 2021 et ce, à la demande des Services du Département en charge de ce dossier.

La Commission va organiser cette cérémonie en associant les festivités prévues habituellement le 13 Juillet (concert, feu d'artifice).

Les élus ont pris connaissance du flyer en cours d'élaboration par le service Communication, avec un nouveau concept mettant en évidences les 2 Musées et autorisent cette nouvelle édition.

2021/029 : CRÉDIT BAIL DUSTER

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le financement arrêté le 6 février 2020 pour le véhicule DUSTER du policier municipal soit 60 échéances de 290,32 euros correspondant à un montant de 17 419,20 euros.

Une erreur de la Société remet en cause ce financement.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande et confirme son engagement pris, ces écritures ayant été intégrées dans le budget.

2021/030 : ÉLECTIONS

Les dates des élections Départementales et Régionales ayant été arrêtées les dimanches 13 et 20 Juin 2021, le Conseil Municipal souhaite réfléchir sur une nouvelle organisation de ces scrutins en délocalisant les bureaux soit à la Salle des Fêtes, soit au Module permettant de réunir les 2 bureaux dans une même pièce.

Cette demande devra être validée par les services de l'Etat.

2021/031 : PHOTOCOPIEUR

Mr MAHIEU, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal l'étude réalisée sur le coût du fonctionnement des 2 photocopieurs, en s'équipant d'un nouvel outil avec options nécessaires à l'évolution du service de communication (pliage, agrafage) et en conservant l'équipement actuel qui pourra être mis à disposition des associations.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer les contrats correspondants.